



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

# ***Kaninchen - Le lapin*** **Expositions, détention temporaire**

## **TVL / Herbsttagung 2016** **3.11.2016**

Kongresshotel Arte, Olten/Schweiz



# Expositions et autres manifestations

1. Contexte légal
2. Situation actuelle et proposition de modifications de l'OPAn
3. Conditions d'exposition: fiche informative
4. Autres manifestations
5. Résumé



# 1) Contexte légal

## Art. 3 Principes

- Les animaux doivent être détenus et traités de manière à ce que leurs fonctions corporelles et leur comportement ne soient pas gênés et que leur faculté d'adaptation ne soit pas sollicitée de manière excessive
- Les logements et les enclos doivent être munis de mangeoires, d'abreuvoirs, d'emplacements de défécation et d'urinement, de lieux de repos et de retraite couverts, de possibilités d'occupation, de dispositifs pour les soins corporels et d'aires climatisées adéquats.

## Art. 10 Exigences minimales

Les logements et les enclos doivent satisfaire aux exigences minimales fixées dans les annexes 1 à 3.

## Art. 11 Climat dans les locaux

Dans les locaux et dans les enclos intérieurs, il doit régner un climat qui soit adapté aux animaux.



# 1) Contexte légal

- On entend par exposition et manifestation avec des animaux toute détention ou activité temporaire
- Une exposition doit garantir un risque minimal sur le plan des épizooties et des maladies et un bien-être maximale pour chaque animal

## **Art. 165** Moyens de transport

- En cas d'utilisation occasionnelle de moyens de transport comme lieu d'hébergement temporaire, notamment pour des missions, des manifestations sportives, des show animaliers ou des expositions, l'OSAV peut prévoir des dérogations aux exigences minimales prévues à l'annexe 1.



## 2) Situation actuelle

Expositions, manifestations sportives et autres événements impliquant des animaux:

- Problèmes de protection des animaux
- Vives critiques de la population /organisations de protection des animaux / détenteurs
- Pressions pour améliorer les conditions d'exposition
- Volonté d'harmonisation en Suisse
- Recherche d'un standard de qualité dans le but de garantir le bien-être animal durant cette détention temporaire
- Vitrine importante pour propager une détention exemplaire



## 2) Situation actuelle

Groupe de travail Cantons-Confédération a élaboré certains principes de bases où les rôles et responsabilités doivent être clairement établis:

- Les organiseurs d'expositions et manifestations avec des animaux ainsi que les détenteurs sont responsables du respect des exigences en matière de bien-être animal.
- Un dispositif de surveillance et de contrôles à tous les niveaux doit être mis en place
- Une personne responsable et un système d'autocontrôle doivent garantir de bonnes conditions de détention



## 2) Situation actuelle

- Les critères de surveillance et de contrôles lors d'expositions se basent sur les connaissances scientifiques et l'expérience
- L'autorité cantonale compétente surveille de son côté les expositions et autres manifestations impliquant des animaux, par exemple en vérifiant les documents établis lors de l'autocontrôle, en soumettant certaines manifestations à autorisation ou en effectuant des contrôles sur place.

C'est dans ce sens que les modifications, qui sont actuellement en consultation, sont proposées dans le projet de l'ordonnance sur la protection des animaux:

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/rechts-und-vollzugsgrundlagen-blv/vernehmlassungen-blv.html#-1425985158>



### 3) Fiche informative

- Le groupe de travail sur proposition de la branche a établi une fiche informative
- Une exposition n'est pas une détention normale
- Les conditions doivent être praticables et en respect avec les bases légales
- L'expérience et les habitudes servent de base de discussion
- La fiche informative a été établie avec les exigences minimales
- Cette fiche a servi de base pour une exposition nationale en 2015.
- La modification de l'OPAn actuelle ne comprend pas d'exigences minimales en matière de dimensions !





### 3) Fiche informative

**Akzeptable Grössenkategorien von Käfigen:**

Käfig für 1 Kaninchen bis 5.5 kg Körpergewicht:	Grundfläche	mind. 60 x 60 cm
	Höhe	mind. 47.5 cm
Käfig für 1 Kaninchen über 5.5 kg Körpergewicht:	Grundfläche	mind. 70 x 70 cm
	Höhe	mind. 60 cm
Käfig für 1 Zibbe mit ihrem Wurf:	Grundfläche	mind. 100 x 100 cm
	Höhe	mind. 60 cm

Die bei den Grundflächen angegebenen Seitenlängen gelten als Mindestbreite x Mindestdtiefe.

3 éléments importants en plus de l'eau et la nourriture:

- Possibilité de retraits (solution A à C)
- Possibilité de ronger
- Litière

Les parois et le haut de la cage devraient être fermés



### 3) Fiche informative

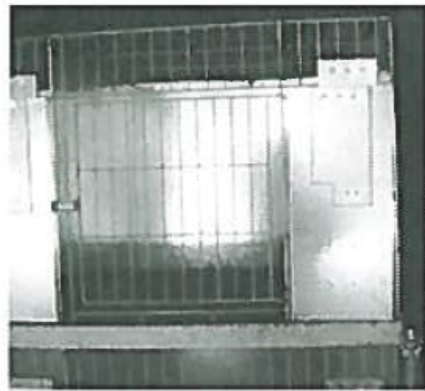


Abb. A

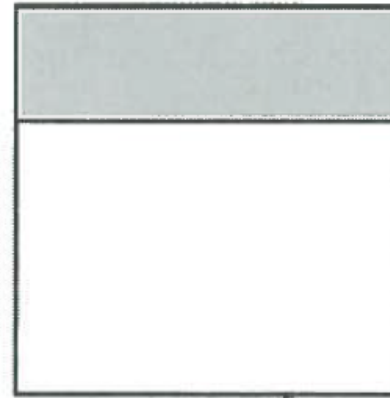


Abb. B

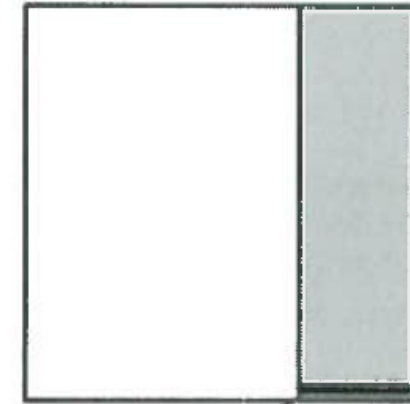


Abb. C





## 4) Autres manifestations

### Kaninhop:

Schomberg-Schwarzwald



Bilder: Google-Bild

- Les débutants doivent être suivis et conseillés
- Tous les lapins ne sont pas faits pour cette activité
- Le harnais doit être adapté -il ne faut pas tirer sur la laisse
- Les enfants ne devraient faire cette activité que sous surveillance des adultes
- Pas de pression sur les animaux et travailler sur la base de récompenses
- Les facteurs de stress sont: transport, nouvel environnement, nouveaux congénères, public animé, bruits etc.

### Questions:

- Est-ce que les animaux peuvent s'habituer ? Il faudrait l'étudier !
- Les méthodes sont encore à mettre au point ! Le temps, la fréquence



## 4) Autres manifestations

- « Streichel Zoo »



Art. 24, let. f/ autres pratiques interdites:  
f. d'installer et d'exploiter lors de manifestations des enclos accessibles au public (« zoos pour enfants ») où sont détenus des lapins, des petits rongeurs et des poussins.



## 5) Résumé

- Le contexte des expositions est délicat
- Les organisateurs et les détenteurs doivent être responsabilisés
- La surveillance est de qualité avec des personnes qualifiées
- Le bien-être doit être garanti à tout moment
- Les règles sont strictes pour les visiteurs
- La durée de l'exposition doit restée minimale
- Les autorités peuvent contrôler à tout moment
- Il faudrait un « bon exemple » d'une détention normale lors d'une exposition





# Questions ?

- Merci de votre attention !



Forum Fribourg